

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Est, de trois cents livres fixes, & de ses trois cent livres, il faut qu'il paye son logement & la chambre. Il reçoit une toise de bois en Sapin pour le chauffage de sa classe.

Je ne connais aucune Bourse que la Caisse de la Commune.

*Jean Louis Pache Agent
le 15. Mars 1799*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y en a deux, La principale, au lieu dit. Chez les Blancs, Lannepe, aux Forges du jurat.

La première est un hameau, la seconde, un lieu isolé, à la Commune de Lausanne.

Paroisse des Croisettes, de l'agence de Chally, de Lausanne, du Léman.

un quart de lieue à la ronde, de chacune des deux Ecoles, Dans l'arrondissement de la principale, sont 23 maisons, Dans l'arrondissement de Lannepe, il y en a 10.

*Au ressort de la principale, appartenent, Le hameau dit. Chez les Blancs, Situé autour de l'école, au quart de lieue, à la ronde, Et contenant 33 Enfants, Au ressort de Lannepe, appartenent, Les Forges, ou est l'école même. 3 enfants
Prareman, distance, 10 minutes. 9 enfants
Mollie Saujon, ferme, 1/4 de lieue, actuellement. 0
Les Ceudieres, ferme, 1/4 de lieue, actuellement 0
St. Catherine, ferme, 1/4 de lieue, 2 enfants
Chalet à Gobet, ferme, 10 minutes, actuellement, 0*

16 enfants

212 105

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Celle de Moupreveyres, une lieue,
du Mantinet, ... 1/2 lieue.
de Montblefont, 3/4 de lieue.
des Croissettes, 3/4 de lieue.
d'Espatinge, ... 3/4 de lieue.
de Monverney, 1/2 lieue.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hyier? &
combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment
font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou
claffés?

à lire, à écrire, l'orthographe, un peu d'arithmétique
la musique.

toute l'année, excepté quelques semaines de vacances
aup moissons, Et aux Vandanges.

le Catechisme d'Osterwald, dit, abrégé retouché, un
recueil de Passages, le nouveau Testament, les Psalms
un jour par semaine en hyver,

après bien, Il seroit à désirer, que les pères, & les mères
parlassent, le français à leurs enfans.

Depuis les 9 heures du matin jusqu'à 2 heures 1/2 d'après
midi.

Ils assistent tous ensemble à l'école,
ils sont classés selon leur Capacités.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

le Conseil de Lausanne
Sui d'après un Examen fait, par le Pasteur, Et un
Conseiller de Lausanne, Et sur leur présentations.
de Lutry,

Pierre Louis DeCombarz.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelq' autre
fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

a. En hyver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

53 ans

4

depuis 18 ans établi en 1781

agriculteur, Venu de la Paroisse de Savigny, un des joueurs
d'Instrument, des Musiciens de la Société, de l'Eglise de Savigny
approuvée, pour Chanter les 4 parties,
l'Instruction de ses enfans, Et de quelques Pensionnaires,
lire dans l'Eglise avant le sermon, de 8 dimanches une.
il Cultive Sont Domaine,
Chez les Blaus 33. Et aux Forges 16.

en hyver, les petits qui sont les plus éloignés, ne peuvent
pas assister, En été, les gros sont un peu occupés, aux
ouvrage de la Campagne.

non

aucun

la Commune de Lausanne.

on n'en connoit aucun.

rien?

point.

une.

Il se recommande à un particulier, le mieux à la portée, des
enfans, de vouloir bien recevoir l'école. Chez lui, Et il reçoit
de la Ville de Lausanne, 1/2 toise de bois de Sapin, pour chauffer
la Chambre.
le propriétaire.

C'est ordre de chose, à beaucoup d'inconvénients. l'école se fait dans des petites
Chambres, ou se trouvent des lits, des berceaux, des rouets, Et tout le bruit
d'un ménage, outre le bruit que font tout l'hiver, 5 ou 6 batteurs,
dans la grange, attenante.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

il reçoit par ans 178. " 85. en argent. de la Ville de Lausanne, Et 1/2 toise de bois de Sapin, prit a la forêt.

La Ville de Lausanne les donnent franco.

rien.

rien.

aucune Connue

de Lausanne la Pension entiere.

aucune Connue.

rien.

rien.

rien.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour le Ministre des arts, & Sciences.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

g. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

h. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Romanel

Village

Commune

Paroisse & Agence de Romanel

De Lausanne

Du Léman

Thaulard & les Vernands.

Thaulard 2 Maisons 10 Minutes

Vernands 7 Maisons de 15 à 20 Minutes.

Romanel 54 Enfants.

Thaulard 2 Enfants.

Vernands 8 Enfants.

214 100